



## **Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.)**

Population : 44 826

Nombre d'écoles (M-12) : 49

Nombre d'élèves en M-12 : 8 700

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 1

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : 120

### **Gouvernance et réglementation**

La Loi sur l'éducation de 2009 permet à différents organismes scolaires « d'autoriser, de superviser, et d'évaluer l'utilisation des programmes d'apprentissage à distance dans l'application du programme d'enseignement » (p. 72). Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) définit l'apprentissage à distance comme l'utilisation délibérée d'Internet et du Web, ainsi que des lignes téléphoniques pour tirer parti des outils de communication, des systèmes de gestion de l'apprentissage et autres ressources afin de surmonter les obstacles géographiques pour rendre cours et expertise accessibles à ceux qui ne peuvent suivre de formation en personne et ainsi former un « groupe virtuel d'élèves ». Le Ministère avait un protocole d'entente (PE) avec l'*Alberta Distance Learning Centre (ADLC)* - anciennement exploité par la *Pembina Hills School Division*), utilisé comme fournisseur de formation à distance non territorial de 2004 jusqu'à sa fermeture en 2021. À sa fermeture, les conseils scolaires furent informés de la volonté de la *Vista Virtual School* (également exploitée par *Pembina Hills*) de desservir les élèves des Territoires du Nord-Ouest.

De plus, la section 3.3 du Guide de l'enseignement des TNO présente une série d'exigences auxquelles les écoles doivent se conformer si elles souhaitent participer aux programmes d'apprentissage en ligne. Bien que le document concerne principalement l'éducation à distance et certaines exigences opérationnelles précises en lien avec la participation des écoles aux cours offerts par l'ADLC, il recommande que les écoles désignent un coordonnateur affecté à l'apprentissage en ligne, qu'elles prévoient une case dans l'horaire des élèves réservée à l'apprentissage en ligne, qu'elles adoptent un plan pour que les élèves terminent leurs cours dans les délais requis, et qu'elles prévoient un accès à des ressources supplémentaires appropriées.

Enfin, les Territoires du Nord-Ouest s'approchent de la fin de leur processus de 10 ans pour le renouvellement de l'éducation (appelé Réforme et innovation en éducation) qui a été initialement lancé en 2013. Le gouvernement territorial a fait du développement et de l'appui au renforcement de sa capacité interne d'enseignement à distance une priorité, ainsi que l'atteinte des résultats des élèves au même niveau que le reste du Canada. Le Northern Distance Learning (NDL), qui est un partenariat avec le Beaufort Delta Divisional Education Council et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, devrait jouer un rôle majeur dans la réalisation de ces priorités. NDL fera l'objet d'une évaluation formelle en 2023-2025.

## **Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)**

Les enseignants du programme d'apprentissage à distance (*Northern Distance Learning – NDL*) sont en poste à Inuvik et les élèves des 15 autres écoles, qui participent au programme, suivent les cours en ligne depuis leurs écoles respectives avec l'aide d'un responsable local et interagissent avec l'enseignant et leurs pairs par l'intermédiaire de la visioconférence. Le programme utilise le système de gestion de l'apprentissage Moodle. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 60 élèves étaient de *NDL*.

De plus en 2021-2022, environ 60 élèves étaient inscrits dans des cours en ligne, offerts par le Vista Virtual School.

## **Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)**

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation définit l'apprentissage mixte ou hybride comme un programme scolaire officiel dans le cadre duquel les élèves suivent leurs cours en partie en ligne, et en partie en personne. Cette définition correspond à la description de l'apprentissage à distance en ligne proposée par l'étude et conforme au NDL comme décrit dans la section précédente. Aucune donnée supplémentaire relative à l'apprentissage mixte ou hybride n'a été fournie.

## **Apprentissage à distance**

### *Réouverture des écoles – automne 2021*

Les écoles ont ouvert pour l'apprentissage en présentiel pour l'année scolaire 2021-2022 avec le port des masques requis dans les autobus scolaires et sans programme de théâtre, de musique, d'éducation physique, d'activités parascolaires à haut contact et d'assemblées scolaires. Seuls les élèves bénéficiant d'exemptions médicales ont poursuivi l'apprentissage à distance. Les mesures de santé et sécurité, telles que la distanciation physique, sont restées en place de la maternelle à la sixième année, avec des " bulles " ou groupements de cohortes et une préférence pour l'apprentissage en plein air lorsque possible (sans aucune activité intérieure telle que la chorale, le théâtre, les assemblées ou les sports). Tout élève qui avait besoin de s'auto-isoler ou qui était positif au COVID-19 est retourné à l'apprentissage à distance, tandis que les élèves en bonne santé qui ne voulaient pas assister à l'apprentissage en présentiel devaient suivre la réglementation en vigueur pour l'enseignement à domicile. Toutes les évaluations des élèves sont revenues aux pratiques normales d'avant la pandémie (LaBonte et al., 2021).

### *Année scolaire 2021-2022*

Alors que la nouvelle année scolaire progressait et que la propagation du virus dans les communautés augmentait, entraînant des fermetures locales d'écoles, le ministère de l'Éducation a lancé un programme de dépistage à domicile du COVID-19, et effectuait un échantillonnage aléatoire de 10 % des élèves en classe. Les écoles sont restées ouvertes à l'apprentissage en présentiel et, contrairement à la plupart des provinces, la réouverture des écoles en janvier après les vacances de décembre s'est poursuivie comme prévu. Cependant, en raison de la propagation

rapide du variant Omicron dans les communautés, le 6 janvier, un avis de santé publique a été émis pour inciter les écoles à retourner à l'apprentissage à distance pendant deux semaines, la fermeture locale d'écoles poussant de nombreux élèves à retourner à l'apprentissage à distance. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a commencé à assouplir les restrictions le 1er mars, en commençant par la levée des exigences d'auto-isolément après les déplacements, pour finalement mettre fin à toutes les restrictions le 1er avril (LaBonte et al., 2022).

## References

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Mongrain, J. (2022). *Teaching during times of turmoil: Ensuring Continuity of learning during school closures*. Canadian eLearning Network.

<https://canelearn.net/wp-content/uploads/2022/09/Teaching-During-Times-of-Turmoil.pdf>

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Nagle, J. (2021). *Pandemic pedagogy in Canada: Lessons from the first 18 months*. Canadian eLearning Network.

<https://drive.google.com/file/d/1gaNFXDCt44W9DaAC9iRAf33pDTKup2C8/view>